

## 2021\_CT2\_420

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - AVIS - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la Commune de Ventabren**

---

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Rapporteur Frédéric GUINIERI** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau  
Eau et assainissement**

■ Séance du 30 Septembre 2021

**06\_6\_03**

■ **Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la Commune de Ventabren**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

#### ■ Séance du 7 Octobre 2021

19860

#### ■ Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la Commune de Ventabren

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application des dispositions des articles L. 5217-2 et L. 5218-1 du CGCT, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est vue transférer la compétence de ses communes membres en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Suite à une procédure de publicité et de mise en concurrence conduite conformément aux articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (ci-après CGCT), le contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif de la Commune de Ventabren a été attribué à la Société des Eaux de Marseille pour une durée de 15 ans, avec prise d'effet au 28 février 2008.

En application des dispositions des articles L. 5217-2 et L. 5218-1 du CGCT, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est vue transférer la compétence de ses communes membres en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 a été intégré un nouvel ouvrage au patrimoine délégué : le poste de relevage de Ventabren et ses réseaux associés.

Conformément à l'article 14.1 du contrat, une révision des rémunérations du délégataire doit être engagée, afin de tenir compte de la prise en charge du poste de relevage de Ventabren et de ses réseaux associés.

Le présent avenant a dès lors pour objet d'intégrer les charges d'exploitation générées par l'intégration de cet ouvrage. Les charges sont constituées de charges de personnel ; matériel et fourniture ; sous-traitance ; transport et déplacement ; poste et télécommunications. L'avenant prévoit également l'ajout

d'une précision à apporter au contrat pour la protection des données informatiques personnelles des abonnés.

Ces modifications apportées au contrat ont pour conséquence, à compter de la notification de l'avenant et jusqu'à la fin du contrat, le 28 février 2023, une augmentation de la part délégataire du prix de l'eau, pour sa partie proportionnelle, pour compenser les nouvelles charges d'exploitation.

Pour l'ensemble des abonnés, la part proportionnelle aux volumes consommés passe de :  
0,063 € HT/m<sup>3</sup> à 0,135 € HT/m<sup>3</sup>

Impact sur une facture d'assainissement type INSEE de 120 m<sup>3</sup>, base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :  
Avant avenant : 152,14 € TTC ;  
Après avenant : 163,28 € TTC, soit une augmentation de 11,14 €, ce qui représente + 7,32 %.

Impact sur une facture d'eau (parts eau et assainissement) type INSEE de 120 m<sup>3</sup>, base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :  
Avant avenant : 423,78 € TTC ;  
Après avenant : 434,92 € TTC, soit une augmentation de 11,14 €, ce qui représente + 2,63 %

Le Compte d'exploitation prévisionnel du contrat est modifié en ce sens.

L'évolution des charges et du prix de l'eau a pour incidence financière une augmentation des produits sur la durée du contrat de + 13 %, soit 30 561 €.

Ce rapport n'a aucune incidence financière pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Conformément aux dispositions de l'article R.3135-1 du Code de la commande publique, le contrat de concession peut être modifié, car les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif – Commune de Ventabren ;
- L'avis de la Commission Concession du 14 septembre 2021.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de prendre en compte des charges d'exploitation supplémentaires jusqu'à la fin du contrat, pour assurer l'exploitation et la maintenance du matériel défectueux.
- Que ces dispositions proposées nécessitent l'approbation d'un avenant au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la Commune de Ventabren.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la Commune de Ventabren, et son annexe Compte Prévisionnel d'Exploitation.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions y afférentes.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Mer, Littoral  
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT



Avenant n°1

COMMUNE DE VENTABREN

CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE  
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_420-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

ENTRE

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Dont le siège est 58, boulevard du Pharo 13008 MARSEILLE

Représentée par M Pascal MONTECOT, en sa qualité de vice-président délégué à la commande publique, à la transition écologique et énergétique, à l'aménagement, au SCOT et à la planification, habilité aux présentes par la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Martine VASSAL par arrêté n°20/148/CM.

Ci-après dénommée « AMP »

D'UNE PART,

ET :

La Société des Eaux de Marseille, Société Anonyme au capital de 7.133.520 €, représentée par sa Directrice Générale, Madame Sandrine MOTTE.

Dont le siège est 78, Boulevard Lazer 13010 MARSEILLE

Ci-après dénommée « LE DÉLÉGATAIRE »

D'AUTRE PART.

## SOMMAIRE

<u><b>Article I. <i>Objet du présent avenant</i></b></u>	<b>3</b>
<u><b>Article II. <i>Modifications de la convention initiale</i></b></u>	<b>4</b>
<u><b>Article 2.1: Rémunération du Délégué</b></u>	<b>4</b>
<u><b>Article 2.2 : Mise à jour de l'inventaire</b></u>	<b>4</b>
<u><b>Article 2.3 : Renouvellement</b></u>	<b>5</b>
<u><b>Article 2.4 : Répartition des catégories de travaux et prestations (hors travaux neufs)</b></u>	<b>5</b>
<u><b>Article 2.5 : Compte d'exploitation prévisionnel</b></u>	<b>5</b>
<u><b>Article 2.6: Fichier des abonnés</b></u>	<b>5</b>
<u><b>Article III. <i>Portée du présent avenant</i></b></u>	<b>6</b>

## Préambule

La Commune de Ventabren a confié à compter du 28 février 2008, par contrat de délégation par affermage, à la Société des Eaux de Marseille, l'exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées pour une durée de 15 ans avec une échéance fixée au 28 février 2023.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole exerce les compétences prévues au I de l'article L.5217-2 du CGCT que les communes n'avaient pas transférées à leur ancien EPCI d'appartenance. Par conséquent, cette dernière s'est substituée dans les droits anciennement dévolus à la Commune de Ventabren et se retrouve désormais compétente concernant la gestion du service public d'assainissement collectif.

- CONTEXTE DE L'AVENANT

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

### **Objet du présent avenant**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer un nouvel ouvrage dans le patrimoine délégué : le poste de relevage de Ventabren, ainsi que les réseaux associés. L'avenant prévoit également l'ajout d'une précision à apporter au contrat pour la protection des données informatiques personnelles des abonnés.

Conformément à l'article 14.1 du contrat, une révision des rémunérations du délégataire doit être engagée, afin de tenir compte de la prise en charge de ce poste de relèvement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les nouvelles charges annuelles comprennent des charges de personnel ; matériel et fourniture ; sous-traitance ; transport et déplacement ; poste et télécommunications.

- Charges de personnel

Pour l'entretien et l'exploitation du nouvel ouvrage, des charges supplémentaires de personnel sont à prévoir, soit + 3 060 € HT/an.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_420-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

- Matériel et fourniture

Le nouvel ouvrage induit des charges de matériel et fourniture supplémentaires pour un montant de : 2 898,41 € HT/an.

- Sous-traitance

Les charges de sous-traitance évoluent pour un montant de : + 3 068 € HT/an.

- Transport et déplacement

Les nouveaux ouvrages induisent des charges supplémentaires de transport et déplacement pour un montant de : 175 € HT/an.

- Poste et télécoms

Les charges de poste et télécoms évoluent pour un montant de : + 360 € HT/an.

- Protection des données

Des évolutions notables ont eu lieu récemment en lien avec la réforme de la protection des données, notamment par l'intermédiaire de l'adoption du « *Paquet Européen de protection des données* » en mai 2018.

Leur strict respect implique certaines adaptations des modalités de traitement et gestion des données dites « *abonnés* ».

Pas d'incidence financière sur le contrat.

## Modifications de la convention initiale

La Convention d'exploitation par affermage est modifiée comme suit :

### I. Article 2.1: Rémunération du Délégué

*L'article 8.4 du contrat initial est modifié comme suit :*

La rémunération du délégué est la contrepartie des obligations mises à sa charge par le présent contrat.

La rémunération du délégué résulte de l'application du tarif de base suivant :

ABONNEMENT = partie fixe annuelle en euros, hors taxes :      zéro euros

PARTIE PROPORTIONNELLE = Prix en euros hors taxes par mètre cube assujéti :

0,135 euros

Date d'applicabilité du tarif : à la date de réception de la notification de l'avenant n°1 par le délégué.

### II. Article 2.2 : Mise à jour de l'inventaire

L'inventaire est mis à jour dans les conditions prévues à l'article 2.2.3 du contrat.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_420-DE  
Date de transmission : 14/10/2021  
Date de réception en préfecture : 04/10/2021

L'inventaire des équipements du nouvel ouvrage est fourni en annexe 1 du présent avenant. Il complète l'annexe 3 du contrat initial.

### III. Article 2.3 : Renouvellement

*L'article 7.2.1 du contrat initial est complété comme suit :*

Les catégories de biens dont le renouvellement incombe à la collectivité sont les suivantes :

- Appareils électromécaniques ;
- Equipements des ouvrages.

### IV. Article 2.4 : Répartition des catégories de travaux et prestations (hors travaux neufs)

*L'article 7.6 du contrat initial est complété comme suit :*

NATURE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	EXECUTES A LA CHARGE DE
STATION DE RELEVAGE	
Entretien des équipements/ouvrages	déléataire
Renouvellement des appareils électromécaniques	collectivité
Entretien du génie civil	collectivité
Entretien et renouvellement clôture/portail	collectivité

### V. Article 2.5 : Compte d'exploitation prévisionnel

Le compte d'exploitation prévisionnel intègre les charges du nouvel ouvrage depuis le 01/01/2020.

Le nouveau compte d'exploitation prévisionnel fourni en annexe 2 du présent avenant annule et remplace l'annexe 4 du contrat initial.

### VI. Article 2.6: Fichier des abonnés

*Il est ajouté à l'article 2.8.2 du contrat le texte suivant :*

Le Déléataire respecte strictement tous les textes et réglementations en vigueur dans ses modalités de traitement et gestion des données dites « *abonnés* », notamment :

- Le règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable dans tous les pays de l'union européenne depuis le 25 mai 2018, qui vise à accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de

Accord de l'Etat  
013\*200054807-20210930-2021\_CT2\_420-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement ;

- La Directive relative aux traitements des données personnelles applicable au plus tard au 6 mai 2018.

### **Portée du présent avenant**

L'Avenant a pour effet une augmentation de 13 % de la recette totale du Délégué sur la durée du contrat :

- Recette contrat initial : 243 979,16 € ;
- Recette contrat après avenant n°1 : 274 540,38 €.

Conformément à l'article R3135-1 du Code de la Commande Publique, les modifications du présent avenant ont été prévues dans les documents contractuels initiaux, sous la forme de clauses de réexamen ou d'options claires, précises et sans équivoque.

Après transmission au contrôle de légalité, le présent avenant entrera en vigueur dès sa notification par AMP au délégué.

Les clauses du contrat non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Marseille, le

Pour la Métropole Aix-Marseille  
Provence

Pour le Délégué

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_420-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

## ANNEXES

1. Inventaire des biens complémentaire
2. Compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat modifié

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_420-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

# ANNEXE

1

Agence : AGENCE D'AIX EN PROVENCE

N° de contrat(s) : Non défini

Code(s) Site(s) : LVEN

Type Appareil : Non défini

Agence	Localisation	Code Site	Libellé Site	Commune	Libellé Appareil	N° d'appareil	Année de pose	Année de renouvellement technique	Durée de vie réelle	VRN Totale
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	ARMOIRE BT	201900773	2019	2034	15	6000
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	DEMARREUR POMPE 1	201900776	2019	2029	10	500
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	DEMARREUR POMPE 2	201900777	2019	2029	10	500
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	DISJ + REENCLENCHEUR	201900774	2019	2034	15	900
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	API DEGRILLEUR	201900790	2019	2034	15	1000
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	EXTRACTEUR AIR VICIE	201900783	2019	2029	10	1200
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	TOUR DESODORISATION	201900782	2019	2049	30	4500
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	CAPTEUR H2S	201900808	2019	2034	15	600
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	NIVEAU CUVE FECL3	201900794	2019	2024	5	500
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	POMPE DOSEUSE 1	201900787	2019	2024	5	900
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	POMPE DOSEUSE 2	201900788	2019	2024	5	900
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	COFFRET CONFINEMENT PPES	201900786	2019	2034	15	1200
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	COFFRET DEPOTAGE	201900785	2019	2034	15	1600
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	DOUCHE DE SECURITE	201900784	2019	2034	15	1100
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	CUVE FECL3	201900789	2019	2049	30	4000
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	ECLAIRAGE	201900775	2019	2034	15	400
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	PALAN	201900806	2019	2044	25	500
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	CLOTURE	201900810	2019	2049	30	1800
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	PORTAIL	201900809	2019	2049	30	800
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	MONORAIL	201900807	2019	2049	30	1500
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	CLAPET A BOULE PPE 1	201900799	2019	2034	15	600
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	CLAPET A BOULE PPE 2	201900800	2019	2034	15	600
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	VANNE REF GENERAL	201900798	2019	2034	15	800
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	VANNE REF PPE 1	201900795	2019	2034	15	600
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	VANNE REF PPE 2	201900796	2019	2034	15	600
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	VANNE VIDANGE	201900797	2019	2034	15	500
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	BARRE GUIDE PPE 1	201900804	2019	2026	7	800
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUBRE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	BARRE GUIDE PPE 2	201900805	2019	2026	7	800

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_C13\_420-D  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	MOTO-REDUCTEUR DEGRILLEUR	201900781	2019	2034	15	800
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	PIED D ASSISE PPE 1	201900802	2019	2034	15	800
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	PIED D ASSISE PPE 2	201900803	2019	2034	15	800
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	BALLON	201900801	2019	2034	15	900
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	POIRE NTH	201900792	2019	2024	5	400
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	SONDE DE NIVEAU	201900793	2019	2029	10	800
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	POMPE 1	201900778	2019	2026	7	2000
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	POMPE 2	201900779	2019	2026	7	2000
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	DEGRILLEUR	201900780	2019	2031	12	7000
AGENCE D'AIX EN PROVENCE	AAIX DURANCE-TOULOUSE	LVEN	STAR VENTABREN	VENTABREN	FOSSE DE RELEVAGE	201900791	2019	2044	25	0

Nombre :

1

1

36

Somme : 51 200 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_420-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

# ANNEXE

2

## Equilibre sur la durée du contrat

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	1ère année (10 mois)	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	7ème année	8ème année	9ème année	10ème année	11ème année	12ème année	13ème année	14ème année	15ème année	+ 2 mois	
<b>CHARGES</b>																	
Personnel	2 916,67 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	7 060,00 €	7 060,00 €	7 060,00 €	1 176,67 €	66 773,33 €
Matériel et fourniture	2 083,33 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €	5 448,41 €	5 448,41 €	5 448,41 €	908,07 €	48 336,65 €
Sous-traitance	4 166,67 €	5 100,00 €	5 202,00 €	5 306,04 €	5 412,16 €	5 520,40 €	6 500,00 €	6 630,00 €	6 762,80 €	6 897,85 €	7 035,81 €	7 176,53 €	10 388,06 €	10 595,82 €	10 807,73 €	1 887,31 €	105 338,98 €
Impôts et taxes	416,67 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	83,33 €	7 500,00 €
Transport et déplacement	250,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	112,50 €	8 054,17 €
Poste et télécoms	83,33 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	50,00 €	4 500,00 €
Locaux et assurances	250,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	50,00 €	2 640,00 €
Autres dépenses	485,00 €	562,50 €	567,09 €	571,77 €	576,55 €	581,42 €	659,25 €	665,10 €	671,07 €	677,15 €	683,36 €	689,69 €	696,15 €	702,74 €	709,46 €	125,39 €	4 500,00 €
Renouvellement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Investissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Frais généraux	476,25 €	576,00 €	580,59 €	585,27 €	590,05 €	594,92 €	672,75 €	678,60 €	684,57 €	690,65 €	696,86 €	703,19 €	709,65 €	716,24 €	722,96 €	127,64 €	9 806,19 €
<b>Total Charges</b>	<b>11 524,58 €</b>	<b>13 938,50 €</b>	<b>14 049,68 €</b>	<b>14 163,08 €</b>	<b>14 278,76 €</b>	<b>14 396,74 €</b>	<b>16 282,00 €</b>	<b>16 423,70 €</b>	<b>16 568,23 €</b>	<b>16 715,66 €</b>	<b>16 866,03 €</b>	<b>17 019,41 €</b>	<b>26 537,28 €</b>	<b>26 758,21 €</b>	<b>26 983,57 €</b>	<b>4 547,57 €</b>	<b>287 053,01 €</b>
<b>PRODUITS</b>																	
Prime fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Consommation	10 168,15 €	12 768,78 €	13 335,78 €	13 902,78 €	14 469,78 €	15 036,78 €	15 603,78 €	16 170,78 €	16 737,78 €	17 304,78 €	17 871,78 €	18 438,78 €	19 005,78 €	23 285,38 €	43 060,70 €	7 378,83 €	274 540,38 €
Exploitation	10 168,15 €	12 768,78 €	13 335,78 €	13 902,78 €	14 469,78 €	15 036,78 €	15 603,78 €	16 170,78 €	16 737,78 €	17 304,78 €	17 871,78 €	18 438,78 €	19 005,78 €	23 285,38 €	43 060,70 €	7 378,83 €	274 540,38 €
Accessoires	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total Produits</b>	<b>10 168,15 €</b>	<b>12 768,78 €</b>	<b>13 335,78 €</b>	<b>13 902,78 €</b>	<b>14 469,78 €</b>	<b>15 036,78 €</b>	<b>15 603,78 €</b>	<b>16 170,78 €</b>	<b>16 737,78 €</b>	<b>17 304,78 €</b>	<b>17 871,78 €</b>	<b>18 438,78 €</b>	<b>19 005,78 €</b>	<b>23 285,38 €</b>	<b>43 060,70 €</b>	<b>7 378,83 €</b>	<b>274 540,38 €</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>- 1 356,44 €</b>	<b>- 1 169,72 €</b>	<b>- 713,90 €</b>	<b>- 260,31 €</b>	<b>191,02 €</b>	<b>640,04 €</b>	<b>678,22 €</b>	<b>252,92 €</b>	<b>168,54 €</b>	<b>589,12 €</b>	<b>1 005,75 €</b>	<b>1 419,36 €</b>	<b>- 7 531,50 €</b>	<b>- 3 472,83 €</b>	<b>16 077,13 €</b>	<b>2 831,26 €</b>	<b>7 487,38 €</b>
Résultat économique	-13,34%	-9,16%	-5,35%	-1,87%	1,32%	4,26%	-4,35%	-1,58%	1,01%	3,40%	5,63%	7,70%	-39,63%	-14,91%	37,34%	38,37%	2,73%
Nombre d'abonnés estimé	988	1 058	1 118	1 178	1 238	1 298	1 358	1 418	1 478	1 538	1 598	1 658	1 718	1 778	1 838	1 898	1 838
Volume correspondant	161 399	202 679	211 679	220 679	229 679	238 679	247 679	256 679	265 679	274 679	283 679	292 679	301 679	310 679	319 679	54 780	319 679

Service de l'assainissement

Tarif contrat base	0,063 € h/m/3
Tarif Avenant n°1	0,135 € h/m/3

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210930-2021\_CT2\_420-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2021  
Date de réception préfecture : 14/10/2021

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - AVIS - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la Commune de Ventabren**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 13 OCT. 2021